au moyen de règlements peut être discuté au cours de l'étude de cet article. Je répète que tout ce qu'on peut accomplir par voie de règlements intéressant les régimes privés, particulièrement ceux des enseignants et des syndicats et ceux qui relèvent de la compétence des provinces, se rattache au débat.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, en ce qui concerne les propos de l'honorable député de Bow-River, je sais qu'il est avocat. Cela me rappelle le vieux dicton selon lequel on ne saurait juger de la nécessité, car la nécessité ne connaît pas de loi. L'honorable député a signalé au comité que cet article traite des règlements. Il a dit que certains aspects avaient été omis du projet de loi et que certains pourraient y être omis par voie du règlement. Si mon honorable ami prétend vraiment être avocat, il doit se rendre parfaitement compte que le gouvernement fédéral n'est pas autorisé à traiter des questions qu'il a énumérées.

Nous avons écouté pendant une heure et 20 minutes un certain nombre de députés parler d'une chose qu'ils savent fort bien ne pas relever du Parlement et déborder le cadre de cet article. Nous avons consacré près de trois semaines à débattre ce bill en comité plénier, après 51 séances du comité mixte spécial. Nous avons traité de tous les articles sauf un, l'article 1 encore à venir. Il me semble que si les députés souhaitent être renseignés, ils poseront des questions pertinentes et nous tâcherons d'y répondre de notre mieux. S'ils veulent simplement faire obstruction au bill ou en retarder l'adoption, ils pourraient sûrement le faire en s'en tenant aux dispositions de tel ou tel article. Comme la présidence et le comité ont accordé beaucoup de latitude aux membres de tous les partis, je demanderais à mes honorables amis de s'en tenir maintenant au bill, à moins qu'ils n'aient l'intention de proposer un amendement, mais depuis trois semaines, nous n'avons pas été informés de l'intention de l'opposition de proposer un amendement à l'article à l'étude. Je demanderais donc que l'article modifié soit mis aux voix.

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucunement l'intention de nous laisser sermonner par l'honorable représentante. Elle dit que nous avons passé presque trois semaines à étudier ce bill. Je suis à la Chambre depuis près de douze ans et je n'ai jamais vu de texte législatif aussi compliqué. Ce projet de loi exige l'examen le plus attentif. C'est un des textes législatifs les plus importants et les plus compliqués qui aient jamais été adoptés dans notre pays ou qui le seront jamais.

[M. Woolliams.]

Tout ce que j'ai à dire, monsieur le président, c'est qu'il ne sied pas à l'honorable représentante de sermonner les membres de l'opposition qui, aujourd'hui comme dans le passé, cherchent à signaler les faiblesses du bill. Tout ce que nous voulons, c'est le rectifier et le rendre plus utile à la population canadienne.

M. Woolliams: Monsieur le président, je demande à m'expliquer. En répondant à l'honorable représentante, je n'ai pas l'intention de recourir au langage dont elle s'est servie pour parler de ma profession d'avocat. A cet égard, on n'aura qu'à consulter le compte rendu. Je n'ai pas l'intention non plus de sermonner l'honorable représentante, mais, fût-elle un peu plus amène, un plus versée en psychologie et un peu moins tâtillonne, peut-être eût-elle pu mener son projet de loi à bien sans le secours d'un autre ministre et de son secrétaire parlementaire. Elle se croit une telle attitude permise sous prétexte qu'elle est une dame, et c'est là son grand défaut.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, à mon tour, je tiens à m'expliquer. Je m'en tiendrai à un seul et unique fait. L'ancien ministre de la Santé et du Bien-être a fait partie du comité spécial et il est membre de ce comité. C'est un des rares qui se soient montrés assidus à la Chambre. Au cours de nos discussions, je ne me suis jamais opposée -et je n'ai aucune intention de le faire-à ce que la mesure soit scrutée à la loupe. Mais je m'oppose absolument à ce qu'on abuse du temps de tous les députés, où qu'ils siègent, en se livrant à des discussions qui ne constituent nullement un examen du projet de loi et n'ont rien à y voir, mais qui, au contraire, portent sur des questions tout à fait en dehors de la compétence constitutionnelle de la Chambre et du gouvernement. En vérité, je me réjouis de toute discussion pertinente à propos du projet de loi. Je dirai même que, depuis deux ans, j'éprouve une vive satisfaction d'avoir pu apprendre tant de choses sur le fonctionnement du régime de pensions.

Une voix: Vous n'avez pas appris grand-chose.

M. Woolliams: Ce fut un plaisir de courte durée.

L'hon. Mlle LaMarsh: J'ai témoigné au comité mixte pendant trois heures et demie environ et j'ai répondu de mon mieux à toutes les questions qu'on m'a posée. J'étais disponible chaque fois que le comité jugeait